

Réévaluation des niveaux de résistance aux séismes

LE CONTEXTE

L'ASN a fixé de nouvelles exigences réglementaires à EDF pour poursuivre le fonctionnement des unités de production après 40 ans. Ces exigences se sont notamment matérialisées au travers de la mise en place d'un Noyau Dur de moyens robustes au-delà des agressions du référentiel actuel destinés à la prévention des accidents graves. Dans le cadre de l'amélioration de la sûreté, certains équipements existants seront modifiés pour renforcer encore plus leur tenue mécanique et le maintien de leurs fonctionnalités en cas de séisme.

Le noyau dur de matériels nécessaires devant être robustes aux agressions en accident grave s'élargit avec par exemple : les fixations des ponts qui pourraient devenir agresseurs en cas de séisme, la tenue des systèmes de ventilation, les structures de génie civil...

L'OBJECTIF

Le Noyau Dur est issu de l'expérience acquise en exploitation sur le plan mondial et complète, dans le cadre des réexamens de sûreté, la prise en compte du retour d'expérience de l'accident de Fukushima pour assurer l'absence de l'effet falaise « rejets précoces ou importants » au-delà des agressions naturelles de référence (séisme, inondation extrêmes, etc...).

Les matériels noyau dur feront l'objet d'une analyse études et terrain pour valider leur tenue au séisme noyau dur (SND). Si la tenue au séisme ne peut être garantie, des modifications matériels seront mises en œuvre.

